

# Remise synchrone de cartes à puce avec certificats de classe B

## Définition du processus

V1.0, 25.05.2016

<b>Processus</b>	<b>Remise synchrone de cartes à puce avec certificats de classe B</b> Remise de la carte à puce en présence du destinataire des certificats	<b>ID</b>	SGPKI-CLB-M02
<b>Classification *</b>	Non classifié		
<b>État **</b>	Validé		
<b>Auteur</b>	Daniel Stich		
<b>Approbateur (propriétaire)</b>	Comité de direction de la Swiss Government PKI		
<b>Responsabilité opérationnelle</b>	OFIT-BTR-BFS-BFO		
<b>ID du document</b>	0007-PD-SGPKI-CLB_M02.docx		
<b>Classement</b>	Trustcenter PKI		
<b>Description</b>	<p>Une nouvelle carte doit être délivrée lorsqu'une personne a besoin pour la première fois d'un certificat de classe B ou lorsqu'une carte existante doit être remplacée en raison d'un dysfonctionnement ou d'une révocation. Dans les deux cas, le processus est identique. En règle générale, les nouveaux certificats et les nouvelles cartes à puce sont délivrés en suivant le présent processus synchrone. Pour cela, le destinataire des certificats doit se présenter en personne auprès de l'officier LRA qui l'identifie à l'aide d'une pièce d'identité valable et des informations d'Admin Directory. La pièce d'identité est numérisée et le fichier est sauvegardé. À l'aide de l'assistant d'enregistrement (cf. le sous-processus séparé 0052-PD-SGPKI-CLB-M00.01 – Émission de certificats de classe B avec l'assistant d'enregistrement), l'officier LRA attribue une nouvelle carte à puce préparée au destinataire des certificats et initialise ces derniers sur le serveur central. Lors du déblocage, le destinataire des certificats saisit le code NIP de sa carte à puce et définit une question ainsi qu'une réponse de sécurité personnels. Les certificats sont ensuite chargés sur la carte et cette dernière est activée. L'officier LRA peut aussi procéder à l'enregistrement à partir de la console de gestion des certificats (<i>Card Management Console</i>, CMC). Avec cette méthode, le destinataire des certificats doit débloquer sa nouvelle carte séparément, à l'aide de l'assistant de déblocage (cf. le sous-processus séparé 0053-PD-SGPKI-CLB-M00.02 – Déblocage de cartes à puce avec certificats de classe B).</p>		
<b>Modèle de processus</b>	Collaboration		
<b>Participants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable hiérarchique, RH</li> <li>- Destinataire des certificats</li> <li>- Officier LRA</li> </ul>		
<b>État initial</b>	Un collaborateur doit disposer de certificats de classe B sur une carte à puce.		
<b>État final</b>	La carte à puce opérationnelle (déblocuée) est équipée de certificats personnels et en possession du détenteur de certificats.		
<b>Remarques</b>	Ce processus est destiné aux cartes à puce préparées.		



## **1 Modèle détaillé**

### **Modèle de processus (description du déroulement)**

*Cette page n'a volontairement pas encore été réalisée.*

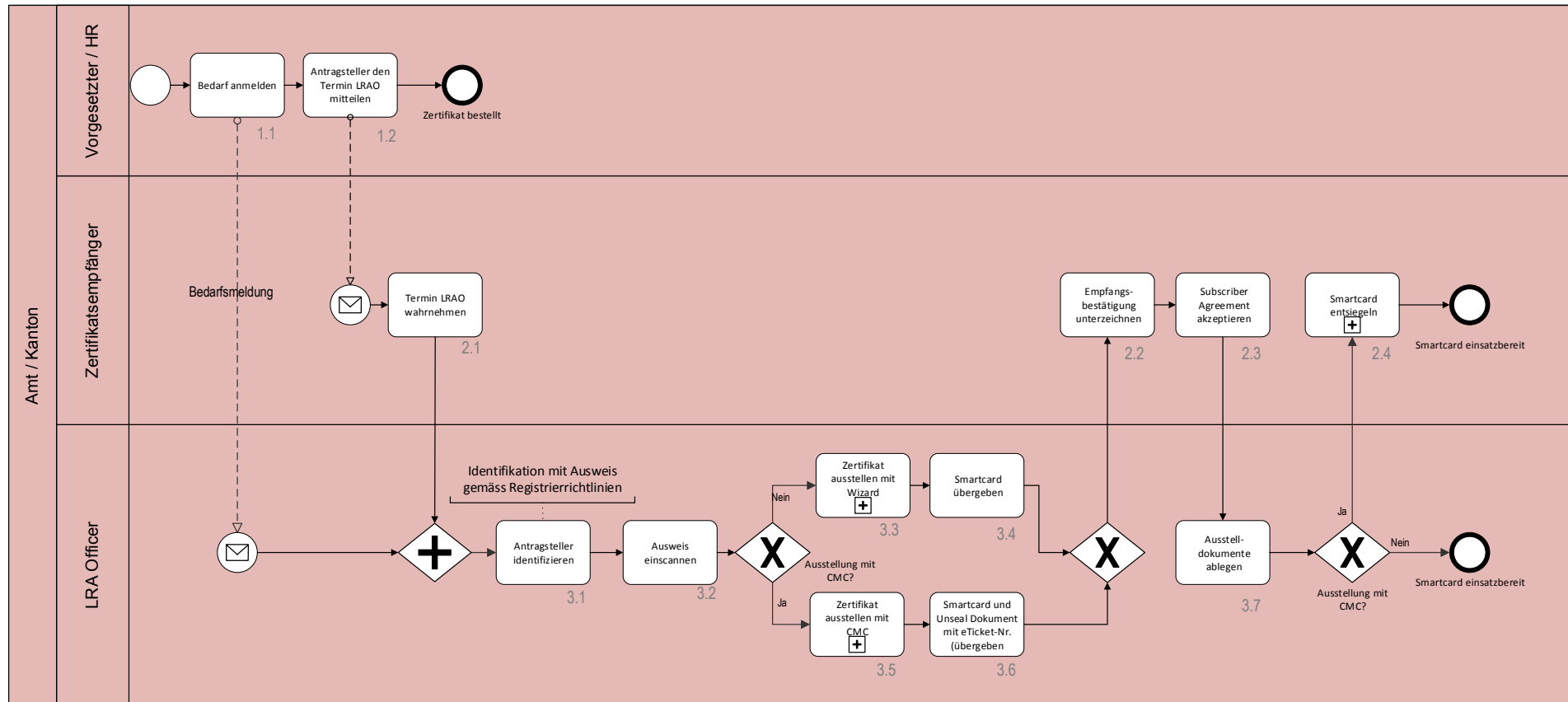
**Explications**

N°	Élément	Explication	Référence, aide

## 2 Modèle d'exploitation

### Modèle de processus (description du déroulement)

Zeichenblatt-1 : Synchrone Ausstellung – Zertifikate auf Grund einer gleichzeitigen (synchrone) Identifikation des Antragstellers ausstellen



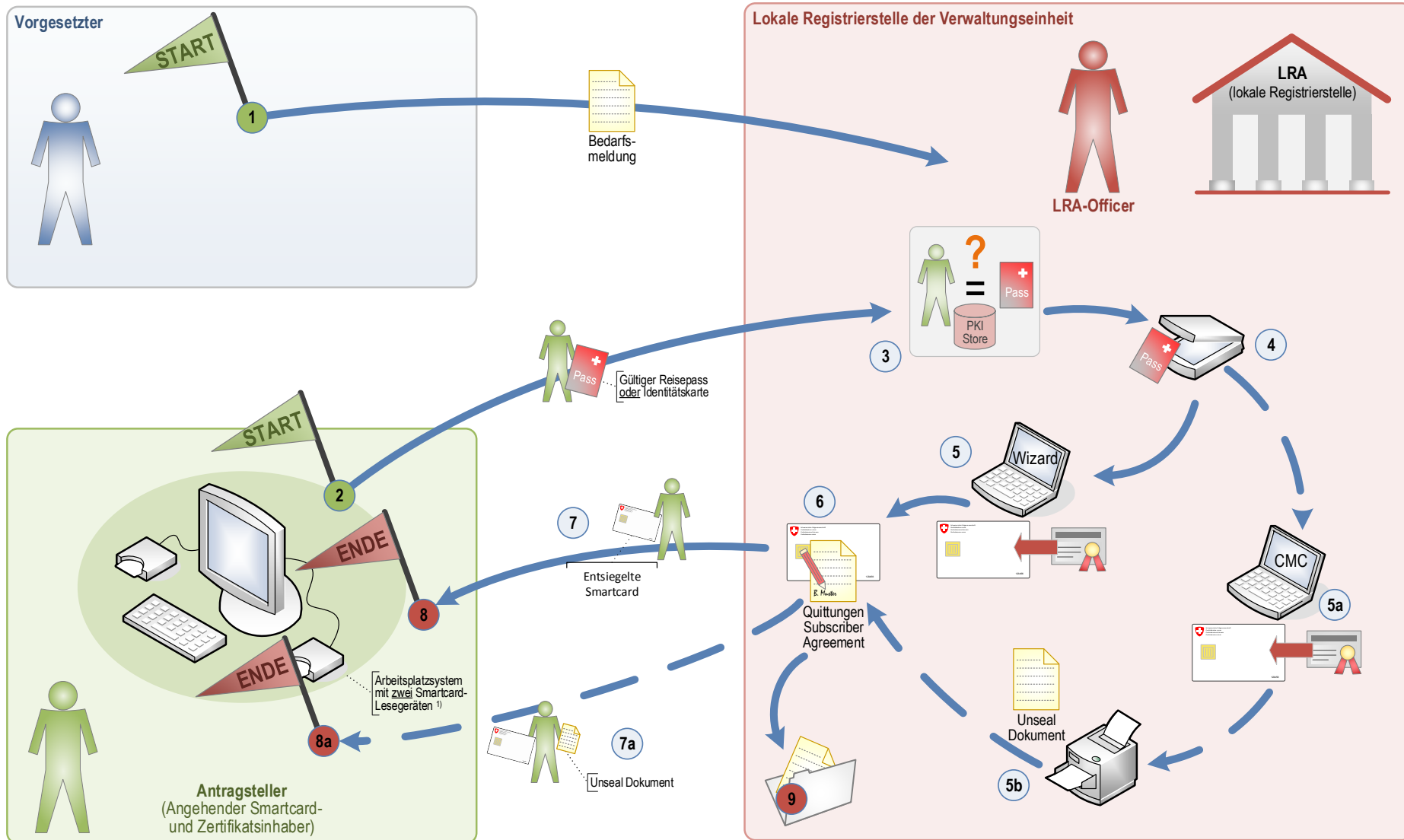
**Explications**

N°	Élément	Explication	Référence, aide
1	1.1	En règle générale, tout collaborateur a besoin d'une carte à puce dotée de certificats de classe B le jour de son entrée en fonction; les RH coordonnent la remise de cette carte à l'aide de l'officier LRA.	
2	2.1	Les directives d'enregistrement indiquent que, lors du processus d'émission synchrone, il est indispensable que le destinataire des certificats se rende en personne auprès de l'officier LRA avec une pièce d'identité valable. Une autre méthode d'émission, le processus RIO (cf. 0008-PD-SGPKI-CLB-M03 – Processus RIO pour les certificats de classe B), permet d'identifier au préalable le destinataire des certificats.	
3	3.2	La pièce d'identité doit être numérisée sur toutes ses faces afin que l'ensemble des informations qu'elle comprend puissent être enregistrées, et notamment sa validité.	
4	3.3	Si le certificat est émis au moyen de l'assistant d'enregistrement, ce dernier permet aussi de débloquer directement la carte à puce en une seule étape (les certificats sont chargés et le code NIP de l'utilisateur est défini).	
5	3.5	Les certificats peuvent aussi être émis par l'intermédiaire de la CMC.	
6	3.6	Avec cette méthode, les certificats sont d'abord émis uniquement sur le serveur central et un ticket électronique est généré. Le numéro du ticket, nécessaire pour le déblocage, est communiqué au destinataire des certificats dans un document de déblocage.	
7	2.2, 2.3	Le destinataire des certificats doit non seulement accuser réception de la carte à puce, mais aussi prendre connaissance des conditions d'utilisation et les accepter.	
8	2.4	Le déblocage et l'activation de la carte à puce sont effectués lors d'un processus séparé, à l'aide de l'assistant de déblocage (cf. sous-processus SGPKI-CLB-M00.02)	

### 3 Schéma explicatif

Smartcard und Zertifikate mit dem «Synchronen Ausstellungsprozess» beantragen und ausstellen

ID: Zeichenblatt-1



<sup>1)</sup> Praxistipp: Die Entsiegelung der Smartcard direkt in der LRA vornehmen

**Explications**

N°	Élément	Explication	Référence, aide
1	5	La carte à puce peut être délivrée au moyen de l'assistant d'enregistrement. Ce dernier prend en charge les étapes de son déblocage, qui sont réalisées dans un processus autonome.	
2	5a	En cas d'émission de certificats par l'intermédiaire de la CMC, le document de déblocage doit d'abord être remis au destinataire des certificats afin que ce dernier puisse débloquer sa carte (étape 8a) et l'utiliser.	
3	6	Le destinataire des certificats doit non seulement accuser réception de la carte à puce, mais aussi prendre connaissance des conditions d'utilisation et les accepter.	